

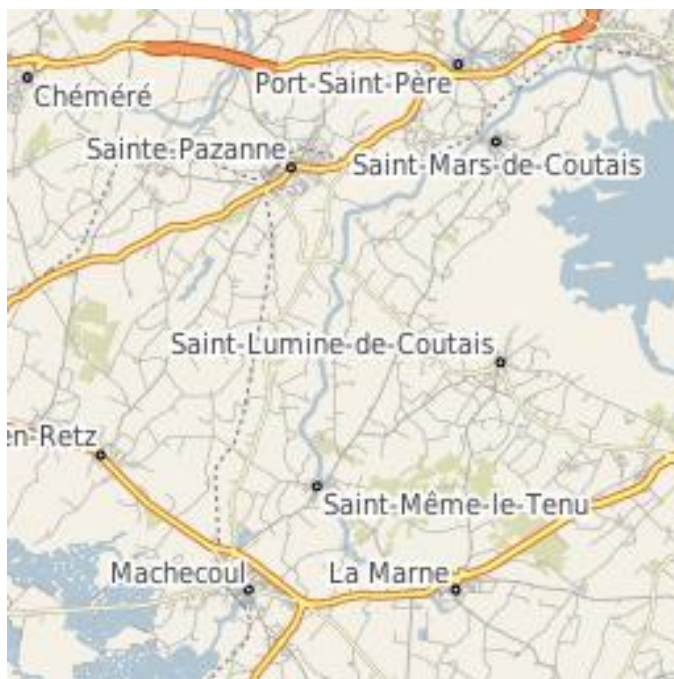


PROJET ÉDUCATIF

MAIRIE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS

Présentation géographique de la commune

Saint-Lumine-de-Coutais est une commune de l'Ouest de la France, dans le département de la Loire-Atlantique. C'est une petite ville qui se trouve près de Nantes, entourée par les communes de La Marne, Saint-Même-le-Tenu, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu et à 40 minutes de Nantes. Ses habitants sont appelés les Luminois et les Luminoises.



Présentation de la structure

C'est un accueil sans hébergement avec du périscolaire le matin avant l'école et le soir après l'école, de l'extrascolaire le mercredi et pendant les vacances.

Il accueille des enfants de 7h à 9h et de 16h30 à 18h30 pour l'école publique et de 7h à 9h et de 16h15 à 18h30 pour l'école privée, ainsi que le mercredi matin de 7h à 9h.

Le public accueilli et ses services.

Il accueille des enfants de l'école publique et privée de Saint-Lumine-de-Coutais âgés de 3 à 12 ans aux périodes scolaires. Pour être admis au centre de loisirs, les enfants devront être âgés d'au moins trois ans et être propres. La structure offre un temps de restauration, d'animation et de centre de loisirs.

L'équipe.

La structure est composée à l'année d'une directrice titulaire du BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur), d'une animatrice BAFD, de 2 animateurs BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) et 2 animateurs non diplômés, pour les vacances d'été un recrutement est effectué suivant les besoins.

La directrice s'occupe des dossiers d'inscription, est responsable de l'équipe, elle gère aussi l'organisation, la gestion, l'encadrement, l'administratif, le recrutement.

L'animateur a pour mission la gestion de la vie quotidienne des enfants. Il a sous sa responsabilité un groupe d'enfants par âge et par activité proposée. Il est présent au moment des repas. Il doit avoir un comportement exemplaire dans ses propos, sa tenue et son attitude. Ils participent aux projets pédagogiques.

Les animateurs ont fait plusieurs formations par exemple sur l'alimentation, l'enfant en difficulté. Elles se font à la demande de l'animateur et ne sont pas imposées.

Pour travailler avec les enfants il faut être patient, à l'écoute, organisé, dynamique, souriant.

Le statut et la vocation de la mairie :

Le projet éducatif définit les orientations éducatives de la municipalité. Il sert de référence à l'équipe d'animation et aux familles. Il est utilisé comme outil de travail et fixe la ligne de conduite Du Pôle enfance

De cette base d'orientation, découlent les projets pédagogiques de l'accueil de loisirs et périscolaire de Saint Lumine de Coutais

Les objectifs éducatifs :

L'objectif est d'identifier clairement les orientations voulues dans le projet éducatif. Celui-ci favorise la cohésion des équipes et leur sentiment d'appartenance à la collectivité. Il permet une dynamique de travail commune.

Quelle que soit la tranche d'âge et quel que soit le secteur, le projet éducatif vise à harmoniser les pratiques.

Les projets pédagogiques sont définis par la directrice de la structure en collaboration avec l'équipe d'animation. Les objectifs du projet pédagogique, portés par l'équipe d'animation doivent être cohérents avec les orientations éducatives de la municipalité.

Il convient de favoriser l'application d'une politique enfance intégrée à la structure municipale. Les accueils péri et extrascolaires se doivent de nouer le dialogue avec les partenaires éducatifs, le public jeune et les familles en tant que représentant de l'institution Mairie.

L'instauration de cette relation doit favoriser la permanence du dialogue.

Le projet éducatif et les projets pédagogiques péri et extrascolaires sont accessibles aux familles et aux partenaires éducatifs.

Il convient de ne pas se limiter à l'occupationnel, mais toujours d'avoir à l'esprit, la mise en relation des enfants et des jeunes avec leur environnement, tant dans la conception du projet que dans sa réalisation.

En contribuant au développement de l'enfant et du jeune, en facilitant son intégration au sein du groupe, les accueils de loisirs péri et extrascolaires sont de plus en plus identifiés comme permettant de favoriser la réussite, l'autonomie et l'épanouissement. Ainsi, ils contribuent à l'égalité des chances.

Le jeu comme support de l'imaginaire, la curiosité, l'apprentissage des règles sociales et la compréhension des autres, est un outil naturel pour l'enfant.

C'est la première activité de l'enfant. Il lui permet de mieux appréhender son environnement. Le jeu est capital dans la construction de la personnalité, dans l'apprentissage des règles de vie. Il existe

néanmoins d'autres pratiques à mettre en œuvre comme les activités manuelles, culturelles ou sportives.

En tant que service municipal et tout en assurant la sécurité physique, morale et affective de l'enfant, les services péri et extrascolaires devront :

Favoriser l'épanouissement et le développement de l'enfant. Adapter les offres et le fonctionnement du service à la croissance de la population, ainsi que favoriser l'égalité d'accès aux activités péri et extrascolaires pour tous les enfants Participer activement aux manifestations décidées par la commune, Valoriser le territoire de la commune, Développer la citoyenneté Travailler en partenariat avec les associations de la commune, Favoriser les relations intergénérationnelles et le « Vivre Ensemble ».

Les moyens pour permettre le fonctionnement des accueils péri et extrascolaires

L'équipe péri et extrascolaire met en œuvre des animations (activités ludiques, artistiques, manuelles, éducatives et collectives) et des démarches pédagogiques adaptées au cadre de l'accueil périscolaire (temps court avant et après l'école), aux espaces disponibles et aux rythmes des enfants. Le responsable du service s'attachera à mener des actions concertées en direction des différentes tranches d'âge. Il impulsera et organisera les projets d'activités qui en découlent en encadrant les équipes sur le terrain.

La qualité du service rendu aux enfants et aux jeunes est non seulement l'orientation centrale des services péri et extrascolaires, mais c'est aussi ce qui détermine la valeur du travail effectué par le personnel d'encadrement.

La continuité de la qualité et l'amélioration du service rendu à la population passe par la nécessaire fidélisation des jeunes participants aux animations.

Ainsi, la mairie de Saint Lumine de Coutais favorisera autant que possible la titularisation de ses animateurs au sein de la filière animation.

De la même façon, la commune s'est engagée dans un programme de formation de ses équipes d'animation auprès d'un organisme formateur. Cette démarche est relayée au quotidien par l'accompagnement et l'implication des cadres du service jeunesse.

Les activités « libres » peuvent être imaginées, cadrées, surveillées, sous la responsabilité des adultes mais sans qu'ils y soient impliqués.

L'animateur n'est pas passif : il assure la sécurité, il protège, il régule les relations en fonction de la tranche d'âge, il favorise l'autonomie tout en surveillant l'enfant.

Au même titre que les enseignants ou les parents, l'équipe d'animation a une véritable mission éducative auprès des enfants et des jeunes dont il a la charge. La participation active des acteurs éducatifs et la qualité de la relation avec les familles doivent permettre l'épanouissement de chaque enfant. Toutes les actions menées devront être réfléchies en prenant en considération la notion de rythme, au niveau de la chronobiologie, de l'activité, de la journée ou du séjour. La pertinence des projets passe par l'inévitable prise en compte de cette notion. L'équipe d'animation s'attachera à respecter cette notion.

L'enfant a des droits et aussi des devoirs

Ses droits :

- L'enfant a le droit d'être respecté, d'être écouté, de s'exprimer –
- L'enfant peut, à tout moment exprimer, à la responsable, un souci ou une inquiétude
- L'enfant doit être protégé contre l'agression d'autres enfants (moquerie, bousculade, ...)
- L'enfant doit passer sa journée dans de bonnes conditions afin de lui permettre de passer un moment convivial et détendu.

Ses devoirs :

- Respecter les autres enfants et le personnel, en étant poli et courtois
- Respecter les règles de vie, instaurées dans tous les temps
- Respecter les locaux et le matériel